



Voyager et retourner en France avec le récépissé

Par **dangphuong**, le **28/11/2012** à **17:02**

Bonjour,

J'ai besoin de vos aides. Je viens de recevoir le récépissé de demande de renouvellement le titre séjour, du 28 Novembre 2012, dont la fin de validité le 27 Février 2013.

Je vais voyager dans mon pays d'origine de 7 Décembre 2012 au 24 Février 2013.

Mon titre de séjour est valable jusqu'à le 5/12/2012.

Est ce que je peux retourner en France avec le titre de séjour dont la fin de validité expiré le 5/12/2012 et le récépissé mentionné?

Je vous remercie

Dang Phuong

Par **AlexanderVas95**, le **28/11/2012** à **19:47**

Bonjour,

Moi aussi j'ai eu un récépissé un moment, j'ai demandé à la Préfecture si je pouvais voyager on m'a répondu que NON. Alors que c'est un récépissé de demande de renouvellement en vie privée familiale. Je ne sais pas si c'est votre cas.

Sinon pour avoir une réponse sûre, pourquoi ne pas contacter directement votre Préfecture?